

ANNEXE I – CALENDRIERS ET PROCÉDURES DES DEMANDES D’INSCRIPTIONS

SECTION I. CALENDRIER ET PROCÉDURE DES DEMANDES D’INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Calendrier

- 28 février 2025 Date limite de dépôt d’un dossier complet en vue d’une inscription au *Master de spécialisation en Économie internationale et du développement* pour les ressortissants d’un pays hors Union européenne devant obtenir un visa d’études
- 31 mars 2025 Date limite de dépôt d’un dossier complet pour les ressortissants d’un pays hors Union européenne devant obtenir un visa d’études.
- 14 septembre 2025 Date limite de dépôt d’un dossier complet pour les demandes d’inscription au :
- master de spécialisation en informatique et innovation pour les candidats devant suivre une ou deux unités d’enseignement prérequisées à la formation ;
 - master de spécialisation en droit des technologies de l’information et de la communication ;
 - master de spécialisation en management et économie du développement durable.
- Cette date limite ne s’applique pas aux candidats ressortissants d’un pays hors Union européenne devant obtenir un visa d’études.**
- 30 septembre 2025 Date limite à laquelle l’étudiant ayant sollicité un visa d’études et inscrit pour la première fois à l’UNamur doit retirer sa carte étudiant. A défaut, la demande d’admission n’est pas prise en compte. Cette présence permet de s’assurer que l’étudiant est en mesure de suivre les activités d’enseignement organisées dès le début de l’année académique (notamment des séminaires, exercices, travaux pratiques/dirigés ou de laboratoires) conformément au préambule de cette annexe I.